

LA REPUBLIQUE EN MARCHÉ

Philippe CHASSAING

EN TANT QUE FUTUR LEGISLATEUR

Démocratie et action publique

Question 1 - Comment comptez-vous sécuriser le fonctionnement et les projets associatifs sur du moyen terme en prenant en compte la complexité du mille-feuilles territoriale ?

Question 2 - Nous soutiendrons le projet du gouvernement de se doter d'un accélérateur d'associations, il s'agira d'un outil qui mettra en avant l'action des associations reconnues d'utilité publique. Nous ouvrirons si cela est possible une réflexion sur le statut de l'élu.

Question 3 – Nous souhaitons soutenir la loi sur la moralisation de la vie publique de façon à ce que les citoyens reprennent confiance dans les élus de la République.

Ce projet de loi de moralisation de la vie publique comprendra :

- L'interdiction pour les parlementaires d'exercer des activités de conseil parallèlement à leur mandat, pour mettre fin aux conflits d'intérêt. Toutes leurs indemnités seront soumises à l'impôt.
- L'interdiction de toute embauche par un élu ou un ministre d'un membre de sa famille.
- L'interdiction du cumul de plus de trois mandats identiques successifs.
- L'interdiction pour tous les détenteurs d'un casier judiciaire (niveau B2) de se présenter à une élection.
- La suppression du régime spécial des retraites des parlementaires. Ils seront rattachés au régime général.
- La présentation, par le président de la République, de son bilan national et européen une fois par an devant le Congrès.

Nous rapprocherons aussi la population des parlementaires en leur demandant de mettre en place des dispositifs innovants d'évaluation du travail parlementaire et législatif (jurys citoyens, compte-rendu de mandat via les réseaux sociaux...). Nous encouragerons les communes à développer les budgets participatifs, c'est-à-dire à consulter directement les citoyens sur l'utilisation de l'argent public.

Education Formation Education populaire

Question 4 - Les enseignants se sentent insuffisamment préparés, débutent souvent dans des établissements aux conditions difficiles et souffrent d'un manque de confiance comme de reconnaissance.

C'est pour cela que dans le projet d'Emmanuel Macron, les enseignants débiteront dans de meilleures conditions et seront mieux formés.

Par exemple, nous n'affecterons plus aucun professeur (hors choix motivé) en zone prioritaire pendant ses 3 premières années d'enseignement.

Nous reconnâtrons mieux l'engagement et la contribution des enseignants exerçant en zone prioritaire. Les enseignants, du premier et du second degré, qui exercent en REP+ seront mieux accompagnés et recevront une prime annuelle supplémentaire de 3 000€ nets. Chaque année, tout enseignant, du premier comme du second degré, bénéficiera d'au moins trois jours de formation continue adaptée aux besoins rencontrés dans sa classe – la moitié de ces heures de formation pourra être effectuée via des modules en ligne.

Question 5 - La priorité du quinquennat en la matière sera d'ouvrir l'accès à la culture et aux pratiques artistiques dès le plus jeune âge et de prolonger cet effort vers les jeunes et les familles.

Les projets d'initiation à la pratique artistique collective (orchestres, chorales, troupes de théâtre) ou de rencontre avec des oeuvres et des artistes seront encouragés.

Nous créerons également un Pass Culture de 500 € pour tous les jeunes de 18 ans, qui leur permettra, via une application, d'accéder aux activités culturelles de leur choix : musée, théâtre, cinéma, concert, livres ou musique enregistrée. Il sera cofinancé par les distributeurs et les grandes plateformes numériques, qui bénéficieront du dispositif. De plus, nous militons pour ouvrir les bibliothèques le soir et le dimanche. Dans une logique de contractualisation avec les collectivités locales, l'État prendra à sa charge les dépenses supplémentaires liées à l'ouverture en soirée et le dimanche des bibliothèques municipales et poursuivra le plan de mobilisation en direction des bibliothèques universitaires.

Question 6 - Un accompagnement renforcé et une individualisation des apprentissages seront mis en œuvre, dès la maternelle, afin de donner à chacun la possibilité de réussir.

Les difficultés qui se manifestent dès le début du primaire, entravent souvent durablement les parcours des élèves. La division de la taille de classe pour les élèves qui en ont le plus besoin peut enrayer cette dynamique.

Nous introduirons, au début de chaque année, des bilans personnalisés, de la classe de grande section à la troisième, afin que les enseignants disposent d'une base fiable et utile pour mesurer les progrès de chaque élève, et qu'ils choisissent les meilleurs outils pour un enseignement adapté aux besoins de chacun.

Nous renforcerons l'individualisation des apprentissages en développant des supports numériques et des applications adaptées pour faire évoluer les pratiques pédagogiques ; les enseignants seront formés à cette fin.

Nous lutterons contre la déperdition des savoirs scolaires en proposant des stages de remise à niveau en fin d'été entre le CP et le CM2. Ils seront assurés par des enseignants volontaires, qui seront rémunérés à ce titre.

Laïcité

Question 7 - Je ne me prononcerai pas sur cette question, car elle n'est pas à notre agenda politique.

Question 8 - Nous organiserons des services publics vraiment neutres, et des actions de formation à la laïcité seront systématiquement proposées aux agents de l'administration. Ils doivent savoir répondre aux comportements qui la remettent en cause. Les manquements à la laïcité, que ce soient les atteintes à la liberté religieuse

comme à la neutralité des services publics, seront sanctionnées sans faiblesse et des référents seront, pour les usagers comme pour les agents publics, identifiés dans chaque établissements publics et formés à cette mission. À l'école, l'enseignement de la laïcité à tous les niveaux, de l'élémentaire au lycée, sera consolidé et l'accent sera particulièrement mis sur les approches pratiques.

Question 9- Je ne me prononcerai pas sur cette question, car elle n'est pas à notre agenda politique.